

Article 43 du Règlement

[Français]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LES RAISONS DES CHANGEMENTS AU PROGRAMME DE RÉGIONALISATION FRANCOPHONE EN ONTARIO ET DANS L'OUEST CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné la décision de l'Office national du film d'abolir les centres de production régionaux francophones en Ontario et dans l'Ouest du pays; étant donné que ce verdict privera les minorités canadiennes-françaises de l'extérieur du Québec d'un outil important de communication et d'expression culturelle, les empêchant aussi d'obtenir de sources gouvernementales provinciales et non gouvernementales les fonds dont ils ont besoin pour fonctionner, je propose, appuyé par l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et le secrétaire d'État (M. Roberts) somment le bureau de direction de l'ONF de justifier ce geste repréhensible qui refuse de souscrire à la survie culturelle des minorités francophones hors Québec en abolissant la régionalisation francophone de l'ONF en Ontario et dans l'Ouest du pays.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LES PROGRAMMES VISANT À FAVORISER L'EMBAUCHE DES JEUNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, étant donné que le taux de chômage des travailleurs de 25 ans et moins, hommes et femmes, est deux fois plus élevé que celui des travailleurs de 25 ans et plus, je propose, appuyé par le député de Hastings (M. Ellis):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de lancer sans délai un programme de stimulants qui encouragera les chefs d'entreprise et des manufacturiers à embaucher nos jeunes et à leur permettre d'occuper la place qui leur revient sur le marché du travail.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime pour mettre en délibération une motion de ce genre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

L'INDUSTRIE

L'AIDE FINANCIÈRE À L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE DE SYDNEY (N.-É.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente relativement à l'avenir économique de milliers d'habitants de la Nouvelle-Écosse.

Comme le contrat de plusieurs millions de dollars applicable pour dix ans entre la Sydney Steel Corporation et la Tree Island Steel Company de la Colombie-Britannique représente sans doute le seul espoir véritable de revigorer l'industrie sidérurgique du Cap-Breton, étant donné l'importance de cette industrie non seulement pour le Cap-Breton, mais aussi pour l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, étant donné que la société Tree Island a l'intention d'annuler le contrat si on ne peut trouver les fonds nécessaires pour améliorer l'usine de billettes de la Sysco et que c'est aujourd'hui le 18 décembre, je propose, appuyé par le député de Cumberland-Colchester (M. Coates)

Que le gouvernement garantisse qu'il approuvera l'octroi de la partie des fonds nécessaires pour moderniser l'usine de billettes afin que la Nouvelle-Écosse puisse tirer parti du contrat très important qui pourrait être conclu avec la Tree Island Steel Corporation de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'OPPORTUNITÉ DE NOMMER UN COORDONNATEUR CHARGÉ DE FAIRE SERVIR AU MAXIMUM LES WAGONS DE CHEMIN DE FER POUR LE TRANSPORT DU GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité. On compte en effet au moins 45 wagons inutilisés dans un faible rayon autour de Red Deer, ce qui porte à croire que le nombre des wagons laissés inutilisés sur des voies de garage dans l'ouest du Canada pourrait se chiffrer par centaines alors que les élévateurs débordent de grains et que l'orge ne circule pas.

Je propose donc, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé nomme immédiatement un coordonnateur compétent avec pouvoir de faire servir au maximum les wagons de chemin de fer de sorte que les navires ne soient pas retenus dans les ports de la côte ouest et que nous évitions de briser le record de l'an dernier où nos frais de surestaries se sont élevés à 25 millions de dollars.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.